

COMMUNE DE SCHLIERBACH



EXTRAIT DE DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 29 octobre 2024

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Alexandre DEL GROSSO, Annie DEVEY, Isabelle DRUNTZER, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Jean-Baptiste LANGLOIS, Gérard OTT, Carole SCHERRER, Robert SEEL.

Absents excusés Marie CAPOZIO-RISSER, Claude LEHR,

Pouvoir :

Démission : Anne PALANIAK – Paul TRZEBIATOWSKI

Secrétaire de séance : Mathieu LITZLER

POINT 01 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 01/2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide de procéder à la modification budgétaire suivante permettant la prise en compte d'écritures d'amortissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT : Article 2804412 : 7180

Article 281532 : 1720 €

Article 021 : - 8900 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : Article 6811 : 8900 €

Article 023 : - 8900 €

Pour extrait conforme
le Maire, Bernard JUCHS



COMMUNE DE SCHLIERBACH



EXTRAIT DE DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 29 octobre 2024

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Alexandre DEL GROSSO, Annie DEVEY, Isabelle DRUNTZER, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Jean-Baptiste LANGLOIS, Gérard OTT, Carole SCHERRER, Robert SEEL.

Absents excusés Marie CAPOZIO-RISSER, Claude LEHR,

Pouvoir :

Démission : Anne PALANIAK – Paul TRZEBIATOWSKI

Secrétaire de séance : Mathieu LITZLER

POINT 02 : CONTRAT AVEC LA SPA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de la commune d'avoir un contrat avec une fourrière pour répondre à un éventuel souci d'animal errant sur la chaussée. La SPA propose aussi des services de trappage des chats errants, la capture des animaux dangereux, le ramassage des animaux morts non sauvages...

La proposition de contrat triennal transmise par la SPA s'élève à 1,10 € par habitant pour 2025, à 1,15 € pour 2026 et 1,20 € pour 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de ce contrat et autorise le Maire à le signer. La dépense est imputée aux budgets 2024 et suivants.

Pour extrait conforme
le Maire, Bernard JUCHS



COMMUNE DE SCHLIERBACH



EXTRAIT DE DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 29 octobre 2024

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Alexandre DEL GROSSO, Annie DEVEY, Isabelle DRUNTZER, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Jean-Baptiste LANGLOIS, Gérard OTT, Carole SCHERRER, Robert SEEL.

Absents excusés Marie CAPOZIO-RISSER, Claude LEHR,

Pouvoir :

Démission : Anne PALANIAK – Paul TRZEBIATOWSKI

Secrétaire de séance : Mathieu LITZLER

POINT 03 : AIDE FINANCIERE AU RESTAURANT « LA FOURCHETTE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réception d'une demande d'aide du restaurant « La Fourchette » qui a vu son Chiffre d'Affaires pendant la durée du chantier de voirie rue de Landser.

Monsieur le Maire présente un tableau indiquant le Chiffre d'Affaires mensuel sur 2022 à 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, décide d'octroyer une aide exceptionnelle de 2000 € et impute la dépense au Budget 2024.

Pour extrait conforme
le Maire, Bernard JUCHS



COMMUNE DE SCHLIERBACH



EXTRAIT DE DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 29 octobre 2024

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Alexandre DEL GROSSO, Annie DEVEY, Isabelle DRUNTZER, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Jean-Baptiste LANGLOIS, Gérard OTT, Carole SCHERRER, Robert SEEL.

Absents excusés Marie CAPOZIO-RISSER, Claude LEHR,

Pouvoir :

Démission : Anne PALANIAK – Paul TRZEBIATOWSKI

Secrétaire de séance : Mathieu LITZLER

POINT 04 : TRAVAUX ONF

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la procédure administrative pour la coupe annuelle en forêt a changé. Le devis sera proposé début d'année mais pour des règles pratiques, elle pourrait avoir lieu en fin d'année donc avant établissement du devis.

Pour cela il est nécessaire d'autoriser le garde forestier à débiter les travaux d'exploitation en fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne autorisation à Monsieur DAUVERGNE de l'ONF, de faire entreprendre les travaux d'exploitation sur les parcelles 1 à 4 et 13 pour un volume d'environ 250 m3.

Pour extrait conforme
le Maire, Bernard JUCHS

